

SCOLARITE
RESTAURATION
PERISCOLAIRE

AIDES
FINANCIERES

LES
TARIFS

La Trinité St Hermeland ENSEMBLE SCOLAIRE

RENTRÉE 2026

ÉCOLE NOTRE DAME DE LA TRINITÉ

Scolarité

LES AIDES À L'ÉCOLE

Déduction aux impôts des frais de garde jusqu'à 6 ans de l'enfant.

Aides de l'établissement

Les remises familles nombreuses

-25% à partir du 3ème enfant

-50% à partir du 4ème enfant

Les aides exceptionnelles scolarité et/ou restauration sont attribuées selon les revenus de la famille et sont reversées en décembre sur le compte des familles qui en font la demande.

Les aides internes à l'établissement font l'objet d'une demande écrite à envoyer par courrier ou mail.



LES AIDES AU COLLÈGE

Aides des organismes publiques

Fond social collégien

Fond social cantine

Fond départemental collégien

Bourses de collège

Aides de l'établissement

Les remises familles nombreuses

-25% à partir du 3ème enfant

-50% à partir du 4ème enfant

Les aides exceptionnelles scolarité et/ou restauration sont attribuées selon les revenus de la famille et sont reversées en décembre sur le compte des familles qui en font la demande.

Les aides internes à l'établissement font l'objet d'une demande écrite à envoyer par courrier ou mail.

CONTRIBUTIONS DIFFERENCIÉES 2026 EN FONCTION DU REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE

ÉCOLE NOTRE DAME DE LA TRINITÉ BOUAYE : prélèvements sur 10 mois

RF inférieur à 20 000 €	TRANCHE 1	450,00 € par an soit 45,00 € / mois
RF compris entre 20 001 € et 40 000 €	TRANCHE 2	465,00 € par an soit 46,50 € / mois
RF compris entre 40 001 € et 60 000 €	TRANCHE 3	480,00 € par an soit 48,00 € / mois
RF compris entre 60 001 € et 80 000 €	TRANCHE 4	495,00 € par an soit 49,50 € / mois
RF supérieur à 80 001 € ou Avis non communiqué	TRANCHE 5	510,00 € par an soit 51,00 € / mois
Contribution Volontaire (facultatif)	A CHOISIR	50,00 € / an et plus soit 5,00 € / mois ou 10,00 €/mois
REVENU FISCAL : EN CAS DE DÉCLARATION NON COMMUNE, LES 2 AVIS DOIVENT ÊTRE COMMUNIQUÉS À NOS SERVICES, MERCI		

Forfait activités (sorties, spectacles, sport...) : **32,00€**

Forfait activités pris en charge par l'APEL : **14,00€**

Nous y ajoutons un pack fournitures. Le coût peut être variable selon les niveaux.

Périscolaire matin et/ou soir

Décompte à la minute de présence effective : **0,08€**

Goûter fourni à chaque enfant : **0,65€**

Une pénalité de retard est appliquée si les horaires de fin de journée sont dépassés.

Pénalité de retard après 18h30 : **10,00€** pour le premier quart d'heure

Pénalité pour absence malgré inscription : **5,00€**

Pénalité pour présence sans inscription : **5,00€**

Restauration

Coût d'un repas (encadrement du midi et déjeuner) : **5,45€**

Vous avez le choix entre trois régimes pour votre enfant (demi-pensionnaire complet, partiel ou externe).

COLLÈGE ST HERMELAND

Scolarité

CONTRIBUTIONS DIFFERENCIÉES 2026 EN FONCTION DU REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE

COLLÈGE ST HERMELAND BOUAYE : prélèvements sur 10 mois

RF inférieur à 20 000 €	TRANCHE 1	585,00 € par an soit 58,50 € / mois
RF compris entre 20 001 € et 40 000 €	TRANCHE 2	605,00 € par an soit 60,50 € / mois
RF compris entre 40 001 € et 60 000 €	TRANCHE 3	625,00 € par an soit 62,50 € / mois
RF compris entre 60 001 € et 80 000 €	TRANCHE 4	645,00 € par an soit 64,50 € / mois
RF supérieur à 80 001 € ou Avis non communiqué	TRANCHE 5	665,00 € par an soit 66,50 € / mois
Contribution Volontaire (facultatif)	A CHOISIR	50,00 € / an et plus soit 5,00 € / mois ou 10,00 €/mois
REVENU FISCAL : EN CAS DE DÉCLARATION NON COMMUNE, LES 2 AVIS DOIVENT ÊTRE COMMUNIQUÉS À NOS SERVICES, MERCI		

Forfait activités (sorties, spectacles, sport...) : **50,00€**

Agenda/carnet de correspondance (fourni par le collège) : **6,80€**

Proposition d'un pack fournitures par l'intermédiaire d'un prestataire choisi (coût variable selon les niveaux).

Location casier :

> individuel (cadenas compris) : **14,00€**

> partagé : **7,00€**

En cas de perte ou détérioration, un nouveau cadenas sera facturé (6,50€).

Les élèves de sixième disposent d'une classe dans laquelle un casier est déjà attribué.

Restauration

Coût d'un repas (encadrement du midi et déjeuner) : **6,40€**

Vous avez le choix entre trois régimes pour votre jeune (demi-pensionnaire complet, partiel ou externe).

Une carte scolaire est donnée aux élèves en début d'année.

Celle-ci sert de carte d'identité et de badge pour la restauration.

En cas de perte ou détérioration, une nouvelle carte sera facturée (5,00€).